

1

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Budget annexe primitif des services funéraires pour l'exercice 2019

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 annexe relative à la refacturation des charges

I. INTRODUCTION

Créé en 2018, ce budget annexe relatif aux services funéraires permet de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville dans le domaine. Il permet d'apprécier les coûts des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE LA GESTION DES SERVICES FUNERAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Le budget annexe primitif relatif aux services funéraires de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 179.700.000 F/CFP, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION : 141 M

Dépenses	Recettes
Fonctionnement des services funéraires 46 M	
Frais de personnel 68 M	Redevances funéraires 141 M
Epargne 27 M	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 39 M

Dépenses	Recettes
Dépenses d'investissement services funéraires 39 M	Epargne 27 M
	Emprunt 12 M

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
114.419.000 F/CFP	0 F/CFP

Les dépenses proposées pour l'exploitation des services funéraires s'élèvent à 114.419.000 F/CFP, se répartissant comme suit :

➤ Frais de fonctionnement : 46.608.000 F/CFP

- Frais de fluides (combustible, électricité, carburant)	8.681.000 F/CFP
- Autres matières et fournitures	1.250.000 F/CFP
- Frais fixes (locations, assurances, cotisation)	1.042.000 F/CFP
- Frais d'entretien (bâtiments, espaces publics, maintenance)	19.270.000 F/CFP
- Prestations diverses (recyclage déchets, transports de fonds)	7.955.000 F/CFP
- Charges d'administration générale refacturées	8.410.000 F/CFP

➤ Frais de personnel : 67.811.000 F/CFP

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents, dont les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

b) Les recettes

Crédits 2019	Reports 2018
141.000.000 F/CFP	0 F/CFP

➤ Produits des redevances : 141.000.000 F/CFP

En contrepartie des dépenses d'exploitation présentées ci-dessus et des services rendus aux usagers, le produit des redevances funéraires estimé pour 2019 s'élève à 141.000.000 F/CFP. Outre les redevances provenant de l'utilisation des installations du centre funéraire municipal, la Ville percevra également les redevances générées par le crématorium dont elle reprendra la gestion à compter du 1^{er} avril 2019, à l'issue de la fin de mise à disposition du terrain confié à un gestionnaire privé depuis l'an 2000.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses

Crédits 2019	Reports 2018
38.700.000 F/CFP	0 F/CFP

Dans le cadre de la reprise en gestion du crématorium au 1^{er} avril 2019, la convention initiale prévoit qu'en cas de non renouvellement de mise à disposition du foncier, la Ville récupérera les biens édifiés par le bénéficiaire, à la valeur vénale estimée par les services administratifs compétents à la date de fin du contrat. Ces derniers ont estimé à 36.000.000 F/CFP les installations actuelles du crématorium.

Enfin, un crédit d'un montant de 2.700.000 F/CFP est proposé pour diverses installations (climatiseurs, extincteurs et alarmes).

b) Les recettes

Crédits 2019	Reports 2018
12.119.000 F/CFP	0 F/CFP

Il s'agit d'une prévision d'emprunt théorique nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Cependant, avec la reprise en gestion des installations du crématorium et la proposition de nouveaux tarifs plus attractifs sur l'ensemble des prestations du centre funéraire, il est escompté des recettes d'exploitation supérieures aux prévisions qui permettraient de financer, sans emprunt, les dépenses d'investissement.

III. OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2019 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	26 581 000	021	021	26 581 000
TOTAL			26 581 000			26 581 000

IV. CONCLUSION

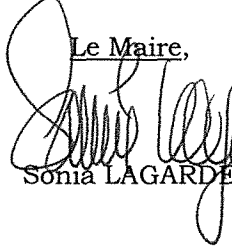
Le budget annexe primitif relatif aux services funéraires de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2019 s'élève donc en recettes et en dépenses à la somme de 179.700.000 F/CFP.

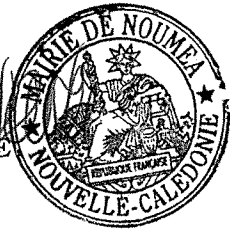
L'exploitation du service est entièrement assurée par les redevances du centre funéraire et du crématorium.

De plus, à compter du 1^{er} avril 2019, la Ville reprendra la gestion du crématorium qui était assurée depuis l'an 2000 par un gestionnaire privé. Par ailleurs, la construction d'un nouveau crématorium a été lancée. Il s'agira d'améliorer le service à la population en proposant une réelle alternative aux familles sur le choix des funérailles, notamment avec des locaux adaptés et permettant à la Ville de maîtriser les tarifs de crémation afin de les rendre plus modérés et donc plus abordables. La nouvelle structure permettra la réalisation de six crémations (contre trois actuellement) et disposera d'un système de traitement des fumées conformes aux normes européennes. Ce nouvel équipement devrait ouvrir début 2020.

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



ANNEXE

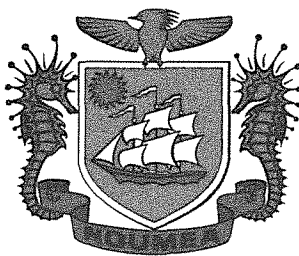
REFACTURATION DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DES EQUIPEMENTS FUNERAIRES POUR L'EXERCICE 2019

TYPE DE REFACTURATION	TYPE DE CHARGES	CHAPITRE D'ORIGINE DES DEPENSES AU BUDGET PRINCIPAL	MONTANT DE LA REFACTURATION	CHAPITRE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	COMPTE DE DESTINATION DES DEPENSES AU BUDGET ANNEXE	CHAPITRE DE DESTINATION DES RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL
REFACTURATION DU PERSONNEL	DEPENSES DE PERSONNEL (coût chargé)	012	67 810 146	012	6215	70
REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE	CHARGES A CARACTERE GENERAL	011	6 908 211	011	6287	
	DEPENSES DE PERSONNEL (hors coût chargé)	012	1 460 773			
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	35 986			
	INTERÊTS D'EMPRUNT	66	4 324			

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
19.02.2019	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LARQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 43	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/120
relative au budget annexe primitif des services funéraires
pour l'exercice 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie, et notamment dans ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/825 du 8 novembre 2018 portant création du budget annexe relatif aux services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/34 du 29 janvier 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/29 du 13 février 2019 et les tableaux ci- annexés,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 18 février 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Conformément aux dispositions des articles L.211-5 et L.211-6 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, le budget annexe primitif relatif aux services funéraires de la Ville de Nouméa est arrêté en dépenses et en recettes à hauteur de 179.700.000 F/CFP pour l'exercice 2019, se répartissant comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	38 700 000	12 119 000
Virement de la section d'exploitation		26 581 000
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 700 000	38 700 000
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	114 419 000	141 000 000
Virement à la section d'investissement	26 581 000	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	141 000 000	141 000 000
MONTANT TOTAL DU BUDGET	179 700 000	179 700 000

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

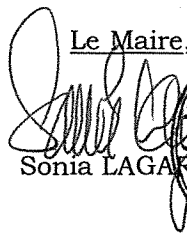
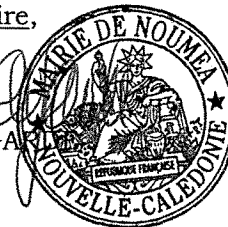
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 1 MARS 2019

DESTINATAIRES :
SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

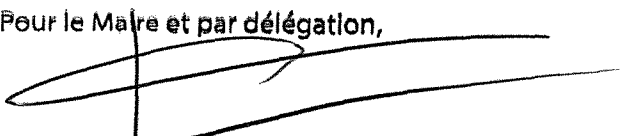
01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le 1 MARS 2019
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

ANNEXE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
0501	Travaux sur bâtiments et terrains communaux	2 700 000	2 700 000	
21	Immobilisations corporelles	36 000 000	36 000 000	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 700 000	38 700 000	0
--	--	-------------------	-------------------	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilés	12 119 000	12 119 000	
021	Virement de la section d'exploitation	26 581 000		26 581 000

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 700 000	12 119 000	26 581 000
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	46 608 000	46 608 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	67 811 000	67 811 000	
023	Virement à la section d'investissement	26 581 000		26 581 000

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		141 000 000	114 419 000	26 581 000
--	--	--------------------	--------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	141 000 000	141 000 000	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		141 000 000	141 000 000	0
--	--	--------------------	--------------------	----------

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ